



Plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence

École de la Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil

Année 2022-2023

Mise à jour avec le comité le 23 septembre 2022

Consultation le 28 septembre 2022 en assemblée générale des enseignants

Section 1

Portrait de la situation

L'école de la Châtelaine et de la Place - de - l'Éveil compte 592 élèves répartis entre deux bâtisses, situées à 10 km l'une de l'autre. 43 enseignantes et enseignants, et plus de 42 autres membres du personnel qui interviennent directement ou indirectement auprès des élèves.

L'école de la Châtelaine et de la Place - de - l'Éveil est un milieu sain et sécuritaire. Le personnel de l'école s'assure d'établir cohérence, constance et rigueur dans ses actions et suivis auprès des élèves selon l'encadrement établi. Le système de règles de vie et le protocole pour combattre l'intimidation et la violence sont harmonisés entre le service de garde et l'école. Nous travaillons à faire respecter les règles de vie et à la prévention des gestes d'intimidation et de violence en faisant de la sensibilisation, de l'éducation et en responsabilisant les élèves. Diverses activités sportives et parascolaires sont organisées au sein de l'école en collaboration avec les municipalités ainsi que des partenaires externes ou organisées par les équipes-école.

Un comité existe dans le but de réviser et d'actualiser le protocole visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence et réviser les règles de vie de l'école annuellement.

Nous sommes soucieux de divulguer et faire la promotion de notre plan de lutte auprès de tous les acteurs, les élèves, le personnel de l'école et les parents.

La collaboration des parents est essentielle et nous avons le souci de bien les informer et de les impliquer. Des actions sont prévues au plan de lutte.

Nous souhaitons mettre en œuvre ce plan afin d'assurer à nos élèves un environnement sain et sécuritaire.

Section 2				
Actions	Personne (s) responsable (s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
Mesures de prévention Reconnaissance et compréhension par tous du phénomène de l'intimidation				
Présentation du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence et le protocole dans le but d'avoir une compréhension commune des modalités d'application et de l'encadrement	Direction	Tout le personnel de l'école et du service de garde	À la rentrée (journées pédagogiques) Présenter la révision à l'AG enseignants de septembre	Rencontre du personnel
Présentation du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence et le protocole ainsi que les règles de vie.	Coordonnatrices du plan de lutte Direction	Élèves Titulaires Éducateurs du service de garde	Lors des premiers jours de classe	Présentation aux élèves du primaire : Rassemblement au gymnase de la Place-de-d'Éveil Tournée des classes par un membre du comité de la Châtelaine
Remise du cartable « <i>Règles de vie</i> »	Coordonnatrices du plan de lutte	Titulaires du primaire de la Place-de-l'Éveil	À la rentrée (journées pédagogiques)	
Présentation du cartable en photos des règles de vie au préscolaire	Coordonnatrices du plan de lutte	Titulaires du préscolaire de la Place-de-l'Éveil	À la rentrée (journées pédagogiques)	
Remise de l'affiche <i>On dit NON à l'intimidation</i>	TES – école à PÉ Membres du comité à CH	Tout le personnel de l'école et du service de garde Élèves	En début d'année	Affichage dans les classes et les corridors
Remise du dépliant NON à l'intimidation	TES – école à PÉ Membres du comité à CH	Tout le personnel de l'école et du service de garde	En début d'année	Le dépliant sera remis par le titulaire.
Échange sur l'encadrement des élèves lors des rencontres collectives du personnel	Direction Technicienne du SDG	Titulaires TES école et TES-niveau ESG	Point statutaire inscrit à l'ODJ de l'assemblée générale des enseignants	

Actions	Personne (s) responsable (s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
Mesures de prévention Reconnaissance et compréhension par tous du phénomène de l'intimidation				
Faire un rappel aux élèves avant la récréation de se référer à un adulte qui porte un dossard rouge lors d'une situation de conflit	Titulaires	Élèves	Tout au long de l'année	
Application du message en « JE » et apprendre aux élèves à demander de l'aide pour soi et pour les autres.	Tout le personnel de l'école Titulaires et Éducatrices du SDG	Élèves	Tout au long de l'année	
Rencontre pré-accueil des nouveaux élèves – présentation des règles de vie	TES- niveau	Nouveaux élèves	Lors des pédagogiques du début d'année	
Port du dossard rouge sur la cour d'école lors des surveillances	Enseignants TES ESG Médiateurs à CH Sentinelles à PÉ		Tout au long de l'année	
Présence de médiateurs à CH et les Sentinelles à PÉ sur la cour lors des récréations	Membres du comité	Élèves	Tout au long de l'année	
Mettre à la disposition des élèves du matériel récréatif et des aires de jeux structurés	Comité cour d'école TES Éducateurs du service de garde	Élèves	Tout au long de l'année	
Organisation d'activités parascolaires	Direction	Élèves	Automne- Hiver et printemps	
Conservation du site de l'école propre, agréable, en bon état et sécuritaire	Comités <i>Cour d'école</i> Concierges	Tous	En tout temps	
Contrôlez l'accès aux visiteurs et aux personnes non autorisées à circuler sur le territoire de l'école	Équipe-école	Visiteurs et personnes non- autorisées	En tout temps	

Actions	Personne (s) responsable (s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
Mesures de prévention Reconnaissance et compréhension par tous du phénomène de l'intimidation				
Application du plan d'urgence (protocoles en cas de fugue ou en cas de crise d'un élève)	Équipe-école	Élèves	En tout temps	Les protocoles sont insérés dans la chemise d'accueil des membres du personnel en début d'année et dans le cahier du suppléant. Les nouveaux membres du personnel ont une rencontre avec la direction en début d'année. Les documents sont aussi placés sur le TEAMS.
Activités de prévention sur l'intimidation et la violence (civisme)	Partenaires externes (les premiers répondants)	Élèves	23 février 2022 (Journée Nationale contre l'intimidation)	
Collaboration avec les partenaires, dont les organismes communautaires				
Ateliers de sensibilisation en classe	Différents intervenants (Gite jeunesse, Vigie, policière, Etc.)	Élèves	Tout au long de l'année	
Sensibilisation auprès des parents				
Rencontres d'information aux parents sur l'intimidation.	Direction Policrière communautaire Titulaires TES	Parents Élèves	Au besoin	
Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
Présenter le plan de lutte et le protocole pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence	Direction	Membres du conseil d'établissement	1 ^{re} séance en octobre	
Informations transmises aux parents : Règles de vie et protocole sur l'intimidation et la violence	Direction	Parents	Fin octobre (après l'approbation du conseil d'établissement à la 1 ^{re} séance)	

Actions	Personne (s) responsable (s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
Informer les parents du comportement de leur enfant par écrit ou oralement lors d'une situation d'intimidation ou de violence	Titulaires TES-niveau ESG Direction	Parents	Tout au long de l'année	
Capsules d'information, de sensibilisation sur l'intimidation et la violence	Direction TES Coordonnatrice du plan de lutte	Parents	Tout au long de l'année	Journal des parents : Écho des marées
Partage des activités vécues dans les deux bâtisses (ex : journée de l'intimidation, etc.)	Direction	Parents	Tout au long de l'année	Journal des parents : Écho des marées
Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
Acheminer un signalement ou une plainte :				
Plainte ou signalement <u>par l'élève</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Le membre du personnel qui reçoit la plainte (verbal ou par écrit) informe et dirige l'élève vers la TES-niveau ou la technicienne du service de garde 	Membres du personnel	Élèves	En tout temps	Un rapport sommaire de plainte sera acheminé au secrétariat général du Centre de service
<ul style="list-style-type: none"> Inciter et sensibiliser les élèves (auteur ou cible) à dénoncer 	Membres du personnel	Élève témoin ou victime	En tout temps	
Plainte ou signalement <u>par le parent</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Informer (en personne, par téléphone ou par écrit) la direction ou le TES-niveau ou la technicienne du service de garde 	Parent	Direction TES-niveau Technicienne du service de garde	En tout temps	Un rapport sommaire de plainte sera acheminé au secrétariat général du Centre de service
<ul style="list-style-type: none"> Retour d'appel dans les 48 h maximum 	Direction TES-niveau Technicienne du service de garde	Parents	En tout temps	

Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte				
Compléter le rapport sommaire de plainte	TES-niveau Direction Technicienne du service de garde	Élève victime Élève auteur Élève témoin	Après chaque événement confirmé	
Diffuser un courriel aux membres du personnel qui mentionne le nom des élèves fragilisés par une situation (prévention)	TES-niveau Direction Technicienne du service de garde	Membres du personnel	Après chaque événement confirmé	
Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à la victime et à l'auteur				
Application du protocole pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence	TES-niveau Direction Technicienne du service de garde	Élève victime Élève auteur Élève témoin	Après chaque événement confirmé	Application du protocole pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence

Section 3

Engagement de la direction de l'école

La direction de l'école :

- s'engage à diffuser le plan de lutte auprès des élèves, de leurs parents et auprès de tout le personnel de l'école;
- s'engage à voir à l'application du protocole mis en place dans l'école;
- s'engage à rencontrer l'élève auteur et l'élève témoin, s'il y a lieu afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève ciblé et à appliquer le protocole pour combattre ces gestes de violence et /ou d'intimidation;
- s'engage à assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte de violence ou d'intimidation;
- s'engage à offrir du soutien à l'élève ciblé, à l'élève auteur et à l'élève ou les élèves témoins et en informer leurs parents;
- se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation selon la gravité des gestes et des actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur;
- s'engage à transmettre à la Direction générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes;
- s'engage à réguler son plan de lutte à la fin de l'année scolaire;
- se réserve le droit de modifier les actions liées au plan de lutte selon les besoins annuels
- à présenter la reddition de compte au conseil d'établissement

Approuvé par le conseil d'établissement le _____

IMPORTANT : Ce plan vise à prévenir et à combattre toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.

PROTOCOLE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE DE LA CHÂTELAINE ET DE LA PLACE-DE-L'ÉVEIL ET AU SERVICE DE GARDE (LIP, art. 13)

Intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées et ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence : manifestation de force (verbale, écrite, sociale, physique, électronique) exercée intentionnellement contre une personne et ayant pour effet de blesser, de léser ou d'opprimer quelqu'un.

INFRACTION	AUTEUR	CIBLE
DÉNONCIATION	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'événement, sensibiliser versus intimidation ou violence, explication du protocole et l'aviser des conséquences à venir s'il y a récurrence, démarche de résolution de problèmes (Titulaire/éducateur du service de garde ou TES ou direction) <ul style="list-style-type: none"> • Réparation* (Titulaire/éducateur du service de garde ou TES). • Manquement majeur (à évaluer en concertation avec la direction). • Suivi ponctuel (si besoin). ↳ Informer les parents par téléphone (Titulaire/éducateur du service de garde ou TES). ↳ Information auprès du personnel de l'école (TES). 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'événement, sensibiliser versus l'intimidation ou violence, explication du protocole et des démarches à venir, démarche de résolution de problèmes (Titulaire/éducateur du service de garde ou TES). <ul style="list-style-type: none"> • Suivi ponctuel (si besoin). ↳ Informer les parents par téléphone (Titulaire ou responsable du service de garde). ↳ Information auprès du personnel de l'école (TES).
1^{re} RÉCIDIVE ○ Intimidation ○ Violence	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'événement, stratégies personnalisées et démarche de résolution de problèmes (TES/éducateur du service de garde en collaboration avec le titulaire). <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'engagement (TES ou responsable du service de garde). • Réparation *(TES ou responsable du service de garde). • Manquement majeur (en concertation avec la direction). • Retrait, suspension à l'interne (en concertation avec la direction). • Suivi ponctuel (TES ou responsable du service de garde). ↳ Informer les parents par téléphone (Direction). ↳ Informer le personnel de l'école (TES). 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'événement, stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation, l'informer des démarches à venir. <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de résolution de problème (TES / éducateur du service de garde en collaboration avec le titulaire). • Suivi ponctuel (TES ou responsable du service de garde). ↳ Informer les parents par téléphone (Direction). ↳ Informer le personnel de l'école (TES).

<p>2^e RÉCIDIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intimidation ○ Violence 	<p>↻ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'événement, stratégies personnalisées et démarche de résolution de problèmes, retour sur la fiche d'engagement et modification si nécessaire (TES).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier/fréquent avec TES ou responsable du service de garde. • Réparation* (TES ou responsable du service de garde). • Manquement majeur (en concertation avec la direction). • Suspension à l'interne ou à l'externe avec travail à faire en lien avec l'intimidation ou la violence (en concertation avec la direction). • Remettre en totalité lors de sa réintégration. <p>↻ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction pour faire un plan d'action conditionnel à sa réintégration.</p> <p>↻ Information auprès du personnel de l'école (TES).</p>	<p>↻ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'événement, suivi régulier pour adapter ses stratégies pour faire face à l'intimidation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de résolution de problèmes (TES ou responsable du service de garde). <p>↻ Plan de protection (Équipe multidisciplinaire).</p> <p>↻ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction.</p> <p>↻ Information auprès du personnel de l'école (TES).</p>
<p>3^e RÉCIDIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intimidation ○ Violence 	<p>↻ Rencontre avec l'élève : Évaluer l'événement, stratégies personnalisées et démarche de résolution de problèmes, retour sur la fiche d'engagement et modification si nécessaire (TES ou responsable du service de garde).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réparation* (TES ou responsable du service de garde). • Intervention par le policier éducateur (si possible). • Manquement majeur en (concertation avec la direction). <p>↻ Interdiction de contacts avec la ou les Cibles pour une durée déterminée.</p> <p>↻ Rencontre de concertation avec équipe inter pour évaluer la situation.</p> <p>↻ Suspension à l'externe avec travail à faire en lien avec l'intimidation ou la violence, à remettre en totalité à sa réintégration.</p> <p>↻ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction pour établir les conditions de son retour.</p>	<p>↻ Rencontre avec l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de résolution de problèmes (TES ou responsable du service de garde). • Poursuite du suivi régulier. <p>↻ Référence à une aide externe.</p> <p>↻ Rencontre avec les parents, l'élève, intervenants et la direction.</p>

<p>4^e RÉCIDIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intimidation ○ Violence 	<p>Mesures particulières à déterminer selon le cas. Il est recommandé aux parents de faire une plainte officielle aux policiers si la situation le permet.</p>
<p>TÉMOINS</p>	<p>↳ Rencontre avec l'élève ou les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'événement. • Offrir l'opportunité aux témoins de ventiler leurs émotions. • Sensibiliser versus l'intimidation. • Faire la différence entre dénoncer et rapporter. • Conscientiser sur leur pouvoir d'intervention et les inviter à intervenir et à adopter les comportements de protection. Valoriser toutes interventions. • Explication du protocole si nécessaire. <p>(Titulaire/éducateur du service de garde ou TES ou direction).</p>
<p>☆ Réparation : Prendre en compte l'ensemble du contexte avant d'entreprendre une rencontre entre la Cible et l'Auteur.</p>	
<p>☆ Ces étapes peuvent être modifiées selon la gravité des gestes posés à l'intérieur d'une année scolaire.</p>	